

DEC171474DR07

Décision portant nomination de Mme Marie-Cécile CAILLAUD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes » et nommant M. Teva VERNOUX en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5667¹ en date du 16 juin 2016 ;

Considérant que Mme Marie-Cécile CAILLAUD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 06 au 07 mars 2017 et du 10 au 12 avril 2017.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie-Cécile CAILLAUD, *chercheur*, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes » à compter du 16/05/2017.

Mme Marie-Cécile CAILLAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Cécile CAILLAUD est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 5 mai 2017

Le directeur de l'unité

Visa du président de l'ENSL

Visa du délégué régional du CNRS



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69